



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Etat-major des armées  
Etat-major de zone de défense de Lyon  
Division appui commandement**

Lyon, le 15 février 2023

N° 2023-550655ARM/EMA/EMZD LYON/ DIV-DAC/NP

### BORDEREAU D'ENVOI

DESTINATAIRE : UNOR Montagne\_12, rue Marie Laurencin – 75012 PARIS

Désignation de la (des) pièce(s) jointe(s)	Nombre	Observation(s)
OBJET : agrément accordé à l'association des réservistes de la Savoie (ARS 73)  <u>Concernant</u> :  - Monsieur le responsable national	1	« pour attributions »

Le sergent-chef Virginie LE GALL

Chef SEQUOIA de l'EMZD

Merci de bien vouloir accuser réception de ce bordereau en retour à :

RECU LE :

PAR :



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Etat-major des armées  
Etat-major de zone de défense de Lyon  
Division coordination des ressources**

LYON, le 15 Février 2023  
N°2023-550627/ARM/EMA/EMZD LYON/DIV.CRS/B.RAJ

Le général de corps d'armée Gilles DARRICAU  
gouverneur militaire de Lyon  
officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est  
et commandant de la zone terre Sud-Est

à

Monsieur le lieutenant-colonel (H) Jean-Claude MIGUET  
président de l'Association des réservistes de la Savoie

**OBJET** : agrément accordé à l'association des réservistes de la Savoie (ARS 73) pour l'organisation du raid hivernal des patrouilles alpines à la station d'Albiez-Montrond les 4 et 5 mars 2023.

**RÉFÉRENCES** : directive n°503739/DEF/EMAT/CAB/NP du 12 avril 2016 ;  
convention UNOR CEMAT du 13 avril 2016.

**PIECE JOINTE** : demande d'agrément de l'ARS 73 du 18 décembre 2022.

Conformément à la directive de référence et, notamment, aux prescriptions du paragraphe 2.2. de sa convention annexée, j'agréé la tenue de l'activité organisée par l'UNOR de la Savoie.

En effet, cette activité entre bien dans le champ d'application des dispositions de la convention de référence entre l'armée de terre et l'UNOR pour motiver les réservistes et favoriser la cohésion entre les composantes « active » et « réserves ». Elle se déroulera dans les conditions suivantes :

- le raid aura lieu les 4 et 5 mars 2023 à la station de ski d'Albiez-Montrond (73) ;
- les dispositions prévues dans la convention de référence seront strictement respectées ;
- aucun soutien en termes de moyens humain et/ou matériel militaires ne sera mis à disposition conformément à la demande de l'ARS 73 ;
- le lieutenant-colonel (H) Jean-Claude MIGUET exercera la responsabilité de l'organisation et de la conduite de l'activité ;
- l'ARS 73 souscrira une assurance responsabilité civile organisateur et s'assurera d'avoir l'autorisation de la station d'Albiez-Montrond ;
- le port éventuel de la tenue militaire pour cette activité hors enceintes militaires nécessitera une demande de dérogation exceptionnelle auprès de l'EMZD Lyon par le Délégué Militaire Départemental de la Savoie.



Par délégué,  
Le colonel Bertrand JORET  
chef de l'état-major de zone de défense de Lyon,